



MAIF

1 rue Henri Matisse Blagnac
Lundi au jeudi de 9h à 18h, vendredi de 10h30 à 18h
09 78 97 98 99
Groupe MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort Cedex 9
05 49 26 59 94 - @ www.maif-associationsetcollectivites.fr

N°sociétaire : 3209146 T

IBO

CHEZ MME ANNE MARIE PUGENS
2 RUE DES GACHOTS
31490 LEGUEVIN

ATTESTATION D'ASSURANCE LOCAUX ET BIENS Risques Autres Que Véhicule A Moteur Associations et Collectivités

Le contrat souscrit couvre les risques liés aux occupations temporaires de locaux.

Il intègre également l'assurance :

- des biens possédés ou mis régulièrement à disposition jusqu'à 7 700 €
- des espèces, titres et valeurs détenus à hauteur de 1 600 €
- du matériel mis à disposition de façon ponctuelle jusqu'à 46 000 €
- des expositions jusqu'à 77 000 €

Contenu et montant des garanties

Biens mobiliers

- Mesure d'urgence.....	voir annexe 3B des conditions générales
- Garantie "Dommages aux Biens" .Meubles meublants..... .Autres biens dont bateaux..... .Vol d'objet dans (ou sur) un véhicule ou un bateau.....	valeur de remplacement valeur vénale 4 600 €
- Garantie "Responsabilité Civile".....	15 000 000 €
- Garantie "Défense".....	300 000 €
- Garantie "Recours - Protection Juridique".....	sans limitation de somme

Biens immobiliers

- Garantie "Dommages aux Biens" .Immeuble dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3..... (immeuble normalement entretenu) .Immeuble dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3.....	valeur de reconstruction
- Garantie "Responsabilité Civile" du locataire ou de l'occupant..... .incendie, dégâts des eaux, explosion	valeur de reconstruction ou de remise en état, vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale
- Garantie "Responsabilité Civile" du propriétaire.....	125 000 000 €
- Garantie "Défense".....	125 000 000 €
- Garantie "Recours - Protection Juridique".....	300 000 € sans limitation de somme

Durée du contrat : Annuelle avec tacite reconduction.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Fait à Blagnac, le 13/03/2018

Pascal DEMURGER : Directeur Général MAIF

Cette attestation est disponible sur www.maif.fr/associationsetcollectivites/accueil.html au sein de votre espace personnel